

## Séance du 3 avril 2025

Date de Convocation : 28 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des conseils, en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge DESHAYES, Maire.

Etaient présents : M. Cyrille FRANCOIS, Mme Aurélie BUCHARD, M. Hubert FOUCRET, Mme Marie-Noëlle MAHIER, M. Thierry PHILIPPÉ, M. Stéphane GOUVERNEUR, M. Samuel JUMELAIS formant la majorité des membres.

Absents excusés : M. Jean-Claude GILLET, Mme Annie GUILLOIS, Mme Paméla JOUAULT, Mme Tania GAUTHIER

M. Cyrille FRANCOIS a été désigné secrétaire

## ORDRE DU JOUR

- Vote des taxes directes locales
- Vote des budgets primitifs 2025 Commune et Lotissement

### Questions diverses

Les élus valident le Procès-verbal de la séance précédente du 13 mars 2025

-----

Monsieur le Maire présente les taxes locales directes qui sont à voter. Il est possible qu'à l'avenir la taxe sur les logements vacants soit revue et supprimée pour la Résidence autonomie.

### 2025-21 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que chaque année, il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales relevant de la compétence de la commune. Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cependant la taxe d'habitation est perçue sur les logements vacants et les résidences secondaires.

Par conséquent, le Conseil municipal doit fixer les taux de taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti.

Considérant que la commune entend poursuivre son objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024. Par conséquent les taux seront donc les suivants :

	Taux 2024	Taux 2025
- Taxe Foncière (Bâti)	48,50 %	48,50 %
- Taxe Foncière (Non Bâti)	38,43 %	38,43 %
- Taxes d'habitation	17,74 %	17,74 %

**Le Conseil municipal** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 comme ci-dessus. Le produit fiscal attendu, qui est de 237 538 €, sera à inscrire au compte 73111 du budget primitif 2025 de la commune.

Monsieur le Maire présente les différents articles du budget 2025 en illustrant avec les dépenses Réalisées en 2024.

### **2025-22 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2025 de la Commune et du Lotissement des Acacias.

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget principal communal</b>	<b>1 157 445.21</b>	<b>1 157 445.21</b>	<b>655 059.47</b>	<b>655 059.47</b>
<b>Budget annexe lotissement des Acacias</b>	<b>117 460,06</b>	<b>117 460,06</b>	<b>117 458.06</b>	<b>117 458.06</b>

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**Approuve** les budgets primitifs 2025 de la Commune et du Lotissement des Acacias.

### **QUESTIONS DIVERSES**

-Monsieur Philippé demande ce qu'il en ait du mur entre une dépendance du restaurant et la maison de madame Houssemagne juste derrière. Monsieur le Maire précise que le toit en mauvais état sera refait en ardoises d'occasion par l'entreprise Hamon. Il espère que cela résoudra les problèmes d'infiltration du mur de madame Houssemagne sans certitude.

- Monsieur le Maire signale que la commission se réunira pour choisir les guirlandes à acheter pour Noël. 3000 € sont prévus dans le budget pour cela.

- Monsieur le Maire va rencontrer, avec le maire de Juvigné, le Maire de Princé. En effet jusqu'alors le reste à charge entre le prix de revient et ce qui est demandé aux parents des

enfants de Princé pour la scolarisation ainsi que pour les temps périscolaires et les impayés sont pris en charge par la commune de La Croixille. Monsieur le Maire et madame Buchard expliquent la convention qui sera présentée au Maire de Princé. Les élus approuvent la démarche.

- Monsieur le maire explique qu'il est allé à une réunion de la Commission de sécurité qui siège à la Sous- Préfecture de Mayenne, pour sur le dossier Travaux restaurant. Quelques menus travaux sont à prévoir notamment pour l'accès handicapé. La commission sécurité a donné un avis favorable à l'autorisation de travaux et d'aménagement. Il faudra d'ailleurs prévoir une autre réunion de la commission travaux pour étudier les devis des travaux restaurant.

- Dans la mesure où les montants des travaux pour le restaurant seront plus élevés que le montant initial prévus, le maître d'œuvre a présenté un avenant au devis primitif pour suivre le chantier. Monsieur François précise qu'avoir un maître d'œuvre sécurise la réception des travaux grâce à son expertise. Les élus autorisent le maire à signer cet avenant sur la phase exécution des travaux pour un montant de 3 000 € HT.

- Madame Mahier a été interpellée par Madame Lucas qui habite le lotissement du soleil levant et qui souhaite savoir quand le grillage permettant de clore son terrain sera posé. Le Maire répond qu'un devis a été envoyé à Mayenne habitat car c'est cette entreprise qui est en charge de cela. Pour le moment il n'y a pas eu de retour mais la mairie va relancer Mayenne habitat.

-Monsieur Philippé signale des trous dans la voirie près de l'entreprise Chevrel. Monsieur le Maire répond que les travaux seront faits sûrement vendredi car l'entreprise qui s'occupe de la voirie est déjà route du Sacré Cœur.

- Monsieur le Maire souhaite que la commission voirie se réunisse pour prévoir l'achat de nouveaux panneaux sur la commune.

**La séance est levée à 22h35**

Le Secrétaire de séance  
C. FRANÇOIS



Le Maire  
S. DESHAYES

